



TARIFICATION MEMBRE 2017

COTISATION	Paiement complet au 30 novembre 2016		Paiement complet avant le 31 mars 2017	
	Avant taxes	Taxes incl.	Avant taxes	Taxes incl.
Description				
A- Lundi-Jeudi * - Individuel	952.39	1095.00 \$	1000.22	1150.00 \$
- Conjoint (e)	816.70	939.00 \$	856.71	985.00 \$
B- Lundi-Vendredi * - Individuel	1168.08	1 343.00 \$	1226.35	1 410.00 \$
- Conjoint (e)	996.74	1 146.00 \$	1043.71	1200.00 \$
* Jours fériés exclus				
C- Tout temps - Individuel	1470.76	1 691.00 \$	1536.86	1 767.00 \$
- Conjoint (e)	1255.93	1 444.00 \$	1313.33	1 510.00 \$
D- Tout temps – après 15 h -Individuel	601.00	691.00 \$	632.31	727.00 \$
E- Tout temps – Jeune travailleur (25-35 ans)	865.41	995.00\$	865.41	995.00 \$

AUTRES				
<i>Paiement en début de saison, au choix</i>				
<u>Voitures motorisées (cart)</u>	<u>Cart pour 2 personnes</u> 33.00 \$		<u>Demi-cart</u> 16.50 \$	
	Avant taxes	Taxes incl.	Avant taxes	Taxes incl.
10 sorties	226.14	260.00 \$	130.46	150.00 \$
20 sorties	430.53	495.00 \$	252.23	290.00 \$
30 sorties	604.48	695.00 \$	358.77	412.50 \$
40 sorties	756.69	870.00 \$	452.27	520.00 \$
50 sorties	848.01	975.00 \$	532.72	612.50 \$
60 sorties	952.38	1 095.00 \$	600.13	690.00 \$
70 sorties	1 021.96	1 175.00 \$	654.49	752.50 \$
80 sorties	1 078.50	1 240.00 \$	695.80	800.00 \$
Sorties de cart à tarification spéciale pour le membre. Le solde des sorties de carts sera transférable à l'année suivante à l'exception du cart illimité.				

CARTE RESTAURATION * Obligatoire			
Payable avant le 10 avril 2017		Membre principal	Membre Conjoint
Membre catégorie A → Lundi-jeudi		225.00 \$	112.50 \$
Membre catégorie B → Lundi-vendredi		250.00 \$	125.00 \$
Membre catégorie C → Tout temps		300.00 \$	150.00 \$
Membre catégorie D → Tout temps après 15 h		150.00 \$	
Membre catégorie E → Tout temps Jeune travailleur (25-35 ans)		150.00 \$	
* Cette carte est applicable à l'achat de nourriture et breuvages pour l'année en cours. Taxes et service inclus. Aucun montant (solde) ne sera reporté à votre compte pour l'année suivante sauf en cas d'ajout durant la saison.			



Les conditions - Membre 2017

Les conditions

1.0 Calendrier : Le membre peut jouer du **1^{er} mai au dernier dimanche d'octobre**, soit à l'intérieur de la saison régulière.

1.1 Tarif avant le début du calendrier ou après la fin du calendrier

Dans le cas où le *Golf de l'Auberivière* débute sa saison de façon hâtive (avant le 1^{er} mai) ou prolonge après le dernier dimanche d'octobre (fermeture officielle), le membre pourra jouer en défrayant un **coût préférentiel** jusqu'à un maximum de 25 \$ taxes incluses, par partie.

2.0 Nombre de parties autorisées

Le nombre maximal de parties auquel le membre a droit à l'intérieur du calendrier de la saison en cours, est **une partie par jour** et ce, selon sa catégorie. La partie ne peut être divisée en deux 9 trous. Par contre, vous pouvez jouer une partie sur le parcours régulier et une partie sur le parcours Par-3 dans la même journée.

De plus, en cours de saison, un membre (lundi-jeudi ou lundi-vendredi) qui désire jouer les jours non autorisés (fin de semaine ou jour férié), peut le faire en payant un droit de jeu fixé à 20,00 \$ taxes incluses.

3.0 Engagement et responsabilité

Le membre saisonnier s'engage avant tout à se comporter comme une personne responsable, respectueuse des règles du parcours, de ses partenaires de jeu et des règles d'étiquette du golf.

Nous considérons que le membre, dû au nombre limité, doit être conscient qu'il est une **personne privilégiée** que nous percevons comme un **ambassadeur** du *Golf de l'Auberivière*.

4.0 Avantages

Le membre a :

- Le droit de **réserver son départ 5 jours à l'avance** ;
- La possibilité de **jouer gratuitement le parcours PAR 3 en tout temps à l'intérieur du même calendrier** ;
- La possibilité de remiser son équipement de golf pour la saison à **l'exception du chariot électrique**, moyennant une cotisation annuelle (**places limitées**) ;
- La possibilité de louer une voiture motorisée pour toute la saison ou pour un nombre déterminé de sorties ;
- Droit à deux cartes remises en début de saison lui permettant **d'inviter ses amis golfeurs** à un **tarif préférentiel de 35.00 \$ (taxes incluses)**. Ces droits de jeu seront valides **7 jours sur 7 pour la saison 2017 seulement**.

5.0 Membre tout temps après 15 h

Étant donné qu'à l'automne, le soleil se couche plus tôt, le membre tout temps après 15 h pourra jouer plus tôt selon cet horaire :

- **du 1^{er} mai au 4 septembre : après 15 h**
- **du 5 au 17 septembre : après 14 h 30**
- **du 18 sept. au 1er octobre : après 14 h**
- **du 2 au 15 octobre : après 13 h 30**
- **du 16 au 29 octobre : après 13 h**

Pour informations, veuillez contacter Monsieur Pierre Bernatchez au (418) 835-0480, poste 2.